

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE. Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes dates for June 22-24 and various events like 'Fête de Radulphe' and 'Fête de Félix'.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 17 Juin 1865.

BULLETIN

La partie officielle du Moniteur contient le décret impérial, en date du 12 juin, qui proroge la session du Corps législatif jusqu'au 30 juin inclusivement.

La discussion du Budget se continue. La troisième section du budget de la guerre est adoptée. Le général Allard a annoncé la présentation d'un sénatus-consulte pour régler la naturalisation en Algérie.

Le prince Napoléon est remis des suites de la chute qu'il fit au Champs-Élysées, samedi dernier, au moment où il se disposait à se rendre auprès de l'Empereur. Sa Majesté envoyait chaque jour, à Meudon, prendre des nouvelles de son cousin.

D'après les ordres de l'Empereur, 50,000 hommes seront rappelés, d'ici à trois semaines, de l'Algérie.

On lit dans le Moniteur :

Plusieurs journaux ont entretenu le public d'incidents qui se seraient passés à Oran, pendant le séjour de l'Empereur et de démonstrations qui se seraient produites sur le passage de Sa Majesté contre un personnage occupant un commandement important. — Nous sommes heureux de pouvoir déclarer qu'il n'y a absolument rien de fondé dans ces bruits, qui ont le double inconvénient d'égarer l'opinion publique et de jeter l'inquiétude dans les familles.

La Nazione de Florence publie une correspondance de Rome, du 10, annonçant que les difficultés relatives au serment des évêques ne sont pas encore aplanies. On parle de l'opposition de quelques notabilités romaines aux négociations engagées. On croit néanmoins que le Pape est favorable à ces négociations.

Les bruits répandus que le gouvernement espagnol aurait déclaré en état de siège la Catalogne, n'ont rien de fondé.

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 17 juin 1865.

CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIV^e SIÈCLE)

Par M. B.

16

TROISIÈME PARTIE.

Suite du Chapitre XI.

Perrinet et Césari Tornéo se quittèrent sur les bords de la Dordogne. L'un prit la route de Salviac, l'autre se dirigea vers Figeac, après avoir arrêté qu'assitôt que Perrinet aurait des nouvelles sur les deux prisonniers de Philippe de Jean, il les communiquerait à Césari Tornéo, qui se réglerait là-dessus pour découvrir et améliorer le sort des seigneurs de Lenthilac. Car, après tout, Césari n'était pas sûr que Déodat et Bertrand de Lenthilac tinsent prison au château de Salviac; à cet égard, son idée n'était que pure présomption. Cependant, il y croyait assez pour ajourner toute espèce de recherches, et

La reproduction est interdite.

gne, Valence, Saragosse et d'autres provinces, sont absolument dénués de fondement.

Le journal Il Conte Cavour signale l'arrivée à Turin d'un agent de Juárez qui vient ouvrir des enrôlements parmi les officiers et soldats garibaldiens pour le Mexique. On assure que les chefs du parti d'action ont repoussé ses offres.

Dans la Chambre des députés de Prusse, du 13 juin, on a discuté la proposition de M. Wagner chef du parti conservateur demandant que le gouvernement fit des efforts pour acquérir les duchés à la monarchie prussienne, en dédommageant, au besoin, les prétendants qui pourraient se présenter.

Des dépêches de New-York, du 3 juin, au soir, annoncent qu'une grande expédition est partie pour le Texas. M. Davis a été transporté à la prison du Capitole à Washington. — Sherman est arrivé à Cork. Il a publié un ordre du jour recommandant aux soldats de reprendre les travaux pacifiques et de ne pas chercher à l'étranger des aventures qui les conduiraient à des déceptions et à la mort. — M. Johnson a interdit la réunion des assemblées législatives des Etats de Georgie et du Mississipi. — Le consul des Etats-Unis à Havane a demandé aux autorités de Cuba la remise du Stonewall. Les autorités ont répondu qu'elles devaient attendre les instructions de l'Espagne.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Vienne, 14 juin.

Aujourd'hui, à la Chambre des Députés M. Brinz a interpellé M. de Mensdorff pour savoir si la convocation des Etats des duchés, conformément à la loi de 1854, et non pas de 1848, était déjà décidée? S'il était vrai que l'Autriche fut contraire à l'éloignement du duc d'Augustenbourg, et, dans ce cas, si elle agissait seulement d'une manière indirecte?

Vienne, 14 juin.

La Correspondance Générale déclare prématurée la nouvelle, donnée par les journaux de Rome, que l'Autriche ait exprimé l'opinion qu'il n'était pas possible de placer la Suisse sur le pied des nations les plus favorisées relativement aux nouveaux tarifs douaniers. Le Reichsrath étant nécessairement appelé à délibérer sur

se préparer, en silence, à tirer parti des communications de Perrinet, si elles étaient telles qu'il le supposait.

Lennuyeux, pour Césari Tornéo, c'était de se présenter devant l'abbé Géraud surtout devant Ricarde Buffet. Au moment d'entrer dans la ville de Figeac, il se demanda s'il ne serait pas plus honorable et plus avantageux pour lui de camper hors les murs, en attendant des nouvelles de Perrinet : mais, il oubliait alors qu'il avait donné rendez-vous à ce dernier, à Figeac, dans l'hôtel des Lenthilac, et qu'il avait été jusqu'à lui livrer, sous serment, la lettre scellée dont l'abbé Géraud l'avait chargé quand il était parti pour l'armée. Cette lettre armoriée devait faciliter à Perrinet les moyens d'arriver sûrement et sans être inquiété jusqu'à l'abbé Géraud, et par suite jusqu'à Césari Tornéo. De toute façon, il fallait donc que Césari Tornéo entrât dans la ville.

Disons-le aussi, pour être vrai, quel'embarras qu'il redoutait d'une première entrevue, Césari Tornéo eût été fâché, contrarié au possible, qu'elle n'eût pas lieu au plus tôt. Nous l'avons vu partir pour la guerre, comme un fou, après avoir dévoré d'un dernier regard l'heureuse cité où vivait Ricarde. Il revenait comme il était parti, plein d'amour, ou mieux, pour ne pas profaner le mot, en proie à cette funeste et brutale passion qui lui causait tant de douleurs.

Il existait des poisons qui mènent au tombeau d'une façon si agréable ceux qui ont eu le malheur d'en faire une fois usage ne peuvent plus s'en priver, bien qu'assurés par là de marcher à une mort certaine. Il en

ce sujet, le gouvernement impérial ne peut pas faire de réponse immédiate à la demande récente de la Suisse.

Alexandrie, 14 juin.

La vice-reine, mère du vice-roi, est partie pour Constantinople. — Le vice-roi s'est embarqué pour faire une tournée dans l'Archipel.

Madrid, 14 juin.

La Gazette de Madrid publie un décret royal qui ordonne au général Prim de se rendre à Madrid. Une dépêche du vice-consul d'Espagne à Marseille, constate que le général Prim est parti pour l'Italie.

Revue des Journaux

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

« Le Journal des Débats prend pour son compte l'acte d'accusation lancé par M. Jules Fabre contre un général français et ses soldats en présence de l'ennemi. Le Journal des Débats trouve naturel que de braves soldats qui, à trois mille lieues de la patrie, affrontent avec tant d'héroïsme toutes les fatigues et tous les périls, soient un beau jour, en plein Corps législatif, traités d'incendiaires ! Il nous reproche de ne pas respecter un orateur éminent. Certes, nous respectons les orateurs éminents; nous respectons les privilèges de la parole parlementaire, mais nous respectons aussi et nous voulons qu'on respecte l'armée de la France et son drapeau. Et toutes les fois qu'un orateur, si éminent qu'il soit, se laissera entraîner, sans connaître les faits, sans se rendre compte des circonstances, à transformer en pillards et en incendiaires nos soldats toujours et partout si généreux après la victoire, et à prononcer des discours qui traversent vite les mers, et qu'on retrouve ensuite dans le sac de l'ennemi, nous protesterons avec une patriotique énergie que le Journal des Débats, si cela lui plaît, pourra continuer à appeler de la violence. A chacun son rôle. »

M. Carnot prenait il y a deux jours, au Corps législatif la défense de l'indépendance polonaise, et signalait, comme un péril universel, les empiètements de la Russie en Europe et en Asie.

« La question de Pologne, croit devoir faire observer M. Cohen publiciste de la France, n'est plus à l'ordre du jour de la politique européenne; dès que les puissances ne peuvent rien pour ce malheureux pays, ne vaut-il pas

était de même de la passion de Césari Tornéo. Césari savait parfaitement qu'elle devait être stérile en jouissances éphémères, il se disait qu'il n'en ferait jamais le secret à la femme qui en était l'objet, il s'avouait que l'excitation de ses sens en délire le condamnait à un martyre, dont le terme ne paraissait fixé que par celui de sa propre existence : eh ! bien ! malgré toutes ces raisons accessibles à son esprit, il n'en persistait pas moins à caresser l'image d'un bonheur auquel il ne devait jamais toucher.

Dans toutes les passions, mais surtout dans celle de l'amour, on marche facilement d'inconscience en inconscience : voilà pourquoi l'homme passionnément amoureux est fou, comme l'était Césari Tornéo. Par bonheur, l'excès, en matière d'amour, dure, généralement peu ; et, quand il n'est pas arrêté par les limites des forces corporelles, il est diminué, paralysé par un concours de circonstances accidentelles dont le ciel, qui s'occupe de nous, quoique on en dise, entrave souvent notre course éfrénée. Mais ceux qui vivent et meurent sous le joug d'une passion violente, faut-il les condamner ou les plaindre, en leur pardonnant ? Je pose la question ; la décide qui pourra.

Toutefois, quelque rigide que vous soyez, vous auriez pris en pitié Césari Tornéo faisant son entrée dans la ville de Figeac. Il tenait une main sur son cœur qui battait à tout rompre ; son gosier se desséchait ; l'air y passait avec peine ; son regard était celui d'un homme en proie aux accès de la fièvre : terrible fièvre, en effet, que celle qui le torturait ainsi.

Enfin, il arriva chez l'abbé Géraud. C'était au dé-

mieux se taire que de recommencer, comme on l'a fait depuis trente ans, ces protestations stériles qui peuvent exciter de nouvelles passions et qui n'aboutissent qu'à de nouveaux mécomptes ? »

Le journal le Monde ne croit pas à la possibilité du rétablissement du lien fédéral dans la république américaine :

« Les proclamations de Johnson, écrit M. Virgnault, ont tué l'Union. Encore quelques actes semblables au décret d'amnistie, et le doute ne sera plus possible pour personne, s'il l'est encore. Le Sud, vaincu et non rallié, deviendra un territoire inculte ou restera un foyer d'hostilité permanente. Les fautes de Johnson ne lui sont pas toutes personnelles ; son ambition, sa violence, sa haine sont à lui ; mais sa politique tient à la nature même de cette Union morte aujourd'hui. Lincoln semble avoir rêvé une reconstitution pacifique; elle était impossible. Johnson prétend poursuivre une reconstitution par la force; autre impossibilité. Ce qui manque aux Etats-Unis, c'est la communauté de croyance, d'aspiration et de sentiments. La communauté d'intérêts a pu suppléer pendant quelque temps, mais ce ne pouvait être qu'un lien transitoire comme une association commerciale. »

La question d'un « emprunt » dit « des écoles » est depuis quelques jours à l'ordre du jour de plusieurs feuilles parisiennes :

« De quel côté qu'on envisage la question de l'instruction primaire, écrit dans l'Opinion Nationale M. Ch. Sauvestre, on retombe toujours sur la nécessité d'accroître les ressources de cette instruction. Et si cela ne peut se faire dans les limites du budget, il vaut mieux avoir recours à un emprunt que de retarder indéfiniment une dépense dont le pays doit profiter au centuple. »

L'instruction répandue dans nos campagnes, et par là nous entendons une instruction plus développée et mieux appropriée que celle qui est comprise dans le programme étroit de la loi de 1850 — l'instruction répandue dans nos campagnes disons-nous, c'est l'agriculture vivifiée, perfectionnée, débarrassée de la routine, c'est-à-dire finalement un croisement de la richesse publique.

L'instruction répandue dans les contrées

clin du jour. L'abbé n'était point seul dans sa chambre ; Ricarde s'y trouvait avec lui. Le vieillard avait lu dans le cœur de sa jeune pénitente, et il savait maintenant son grand secret. Il en est, à certains égards, un peu de l'âme comme du corps. Un mal physique, bien connu dans sa cause, est souvent par cela même à moitié guéri ; une souffrance morale, confiée sincèrement à un vrai médecin de l'âme, est traitée par lui de telle manière que, sans disparaître complètement, elle devient de jour en jour plus supportable. Ricarde Buffet malade, malade de ce mal d'amour, que souvent l'on éprouve sans le comprendre, jouissait de l'inappréciable avantage de couler ses jours, en quelque sorte, sous la main de l'homme, qui, seul sur la terre, pouvait, en l'absence de Bertrand de Lenthilac, calmer ses angoisses et ses douleurs réelles. Aussi, elle était souvent chez l'abbé Géraud. Le vieillard et la jeune fille passaient ensemble de longues heures, tantôt en prières communes, tantôt de pieuses conversations dont la fin contenait une gracieuse idée d'espérance. Ainsi les trouva Césari Tornéo. Le vieillard et la jeune fille allaient se séparer sur une pensée consolante, lorsqu'on leur annonça l'homme qu'ils désiraient le plus revoir, après Déodat et Bertrand de Lenthilac. Césari Tornéo marchait sur les pas du moine qui lui servait d'introduit.

— Eh ! bien ! fit vivement l'abbé en courant à Césari Tornéo.

— Quelles nouvelles ? demanda Ricarde. Césari Tornéo fixait les yeux sur Ricarde, s'abreuvant d'un bonheur dont il était sevré depuis quelque temps.

manufacturières, c'est la main d'œuvre perfectionnée, — demandez plutôt à nos grands fabricants de Mulhouse et de Guebwiller, — c'est l'ouvrier s'élevant en dignité ; c'est l'industrie stigmatisée, l'esprit de famille développé, l'épargne accrue, les chances de maladie diminuées, en un mot, c'est encore une augmentation de la richesse publique. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

EXPOSITION ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE

(3^e ARTICLE.)

Nous sommes parvenus au n° 42 du Catalogue : c'est un intérieur de cabaret, par Téniers. Oh! oh!... Du reste, nous avons dans notre salon, deux tableaux de ce grand maître : Celui-ci est la propriété de M. Calmette, et l'autre scène de fumeurs (n° 60), — celle de M. Dufour. Ces deux œuvres portent la signature de D. Téniers. Ces deux tableaux sont-ils sincères? tous deux sont-ils du même David Téniers, car il y en a deux de ce nom : le père et le fils? de David Téniers, le vieux, mort en 1649, élève de Rubens ou de D. Téniers, le jeune, mort en 1694? Tous deux ont fait des scènes de buveurs, des chimistes, des noces et fêtes de village... Toutes choses qui n'étaient guère, chacun le sait, dans le goût de Louis XIV. Voilà des questions, non pas indiscrètes, mais bien difficiles à résoudre.

Le propriétaire du premier atteste que l'intérieur du cabaret est de Téniers, le vieux, — tandis que sur la vue du tableau et sous l'impression d'un passage que nous allons citer, nous aurions incliné pour le jeune, d'ailleurs le plus estimé des deux : « Ce dernier, qu'on appelait le singe de la peinture à cause de son talent à imiter la manière des meilleurs maîtres, avait quelquefois donné dans le gris et dans le rougeâtre ; on lui reproche aussi d'avoir fait des figures trop courtes. » — Il nous semblait reconnaître tout cela.

Quant au second, à qui faut-il l'attribuer? c'est un tableau qui a peut-être moins de valeur que le premier. Cependant nous y trouvons des traits accentués et finement détaillés, la variété, la touche d'un maître habile. Evidemment D. Téniers, père, fils ou compagne, ne pourrait dédaigner de le signer. — Nous nous retranchons dans les principes énoncés dès le début ; et nous laissons le lecteur maître de décider ce qu'il jugera convenable.

43. Combat par Salvalor Rosa, dit bravement le livret. Nous ne saurions être aussi affirmatif, tout en admettant qu'il y a dans cette bataille l'animation, la furia ordinaire au célèbre artiste ; dans la peinture, nous trouvons encore la vivacité et l'éclat d'une main qui sait dispenser toutes les richesses de la palette. — Toutefois, le dirons-nous, il y a certains personnages un peu guindés, disloqués, placés sur le devant, qui nous tiennent en suspicion sur la vérité de cette attribution. Au demeurant, si cette œuvre n'est pas du maître, né à Naples, en 1613, élève de Ribera, c'est une copie ancienne et une copie de mérite.

Les n° 46 et 48 sont deux tableaux sur cuivre : le premier appelé Sainte Catherine, est attribué à Léonard de Vinci. L'assertion du livret nous semble encore un peu hasardeuse ; nous admettons pourtant que la tête de la Vierge est d'un très-beau caractère. Le second est une jolie chose de l'école de Giotto. — Le n° 47, scène flamande, auteur inconnu. Nous ne saurions la prendre pour celle d'un maître. — Le n° 49 Naïade et Triton. La composition ne nous paraît pas irréprochable comme dessin ; mais il y a de l'assurance dans le coup de pinceau. Le corps de la Naïade est d'une belle carnation.

La Magdeleine (n° 50), par Armandid, forme un tableau de genre dans la manière de Diaz : Ce qui veut dire une peinture de fantaisie et une peinture à la mode. Au reste la tête de la femme est gracieuse, et certains reliefs de lumière nous ont paru très-bien rendus. Le premier plan n'a pas de relief.

Un petit tableau sur cuivre, n° 51, nous représente une tête de chevalier qui ne manque pas de caractère. Vraisemblablement une main exercée en est l'auteur.

Sous les n° 52, 53, 54, se trouvent trois marines : une plage, un avant-poste, un naufrage, par Lindel. La partie antérieure du premier tableau nous paraît agréablement touchée. Dans la seconde toile, le dernier plan et le ciel sont bien réussis ; en général la peinture est molle. — L'onde de la mer furieuse, le 3^e tableau, est d'une bonne couleur. Il y a de la confusion au deuxième plan.

— Vous ne répondez pas ? reprit l'abbé. — Mais parlez donc ? insista la jeune fille. — Il était trop tard ? dit lentement Césari Tornéo. — Trop tard ! s'écrièrent Ricarde et l'abbé Géraud. — Ainsi, ajouta tristement ce dernier, Déodat et Bertrand sont... — Sauvés... peut-être... fit en hésitant Césari. — Oh ! de grâce ! expliquez-vous plus clairement. Votre hésitation m'afflige, Césari ; dit l'abbé. — Je vais parler, Monseigneur. Le hasard n'a pas voulu que je me trouvasse à la bataille de Poitiers. Je suis arrivé sur les lieux quand tout était fini, l'armée française en déroute, le roi Jean prisonnier. J'ai parcouru le champ de bataille, je n'ai trouvé par terre ni les corps ni les armes des seigneurs de Lenthilac. — Ils vivaient ! — Je l'espère, continua Césari ; mais la condition que je leur suppose leur doit paraître plus dure que la mort. — Prisonniers ! — Peut-être. — S'ils sont prisonniers, nous paierons rançon. — Certes, poursuivit Césari Tornéo, la fortune des seigneurs de Lenthilac leur permet de payer une rançon pécuniaire considérable. Mais, il est des portes de prison qu'une clef d'or même ne parvient pas à ouvrir. Si Philippe de Jean, par exemple, tenait dans un cachot les seigneurs de Lenthilac, pensez-vous que, pour tout l'or du monde, il leur rendit la liberté ? — Vous croyez donc que le seigneur de Salviac. — Je suppose, oui, je suppose que le seigneur de

Allons donc ! Voici deux petits pendans devant lesquels il faut s'arrêter : ce sont deux paysages de Van-Goyen, Jean, né à Leyde (1596-1655). Cette peinture est légère et claire ; on dirait même qu'elle est, chose regrettable ! — un peu défraîchie par le temps. Mais combien les plans sont bien ménagés et la lumière répandue de tous les côtés à la fois ! les arbres et les broussailles respirent, l'eau coule paisiblement et réfléchit avec vérité les plantes du rivage ; le ciel est limpide et profond. Quelle belle nature !

Quittons ces vallons !... — Le tableau suivant (58) est une sainte famille peinte sur cuivre, par Carle Marati. C'est une charmante peinture. La tête de la Vierge, le corps de l'enfant Jésus, attestent la vérité de la signature. — Carle Marati, né à Camerano (Marche d'Ancone) en 1625, étudia les ouvrages de Raphaël, des Carrache et du Guide, et se fit une manière qui le mit dans une haute réputation. Il excellait à peindre les vierges ; mais il composa aussi des sujets d'histoire. Ses tableaux se vendaient un grand prix ; ils étaient recherchés des princes de l'Europe. Louis XIV le nomma son peintre ordinaire. Ce peintre, — dit toujours le dictionnaire des Beaux-Arts, — a su allier la noblesse avec la simplicité dans ses airs de tête, il avait un grand goût de dessin ; ses expressions sont ravissantes, ses idées heureuses et pleines de majesté, son coloris d'une fraîcheur admirable.

Buveurs par Begha, n° 59. Est-ce un Bèga ? Voilà la difficulté. Cette œuvre est-elle bien celle de Bèga Corneille de Harlem, mort en 1664, dont une notice biographique dit : « Ce peintre, élève de Van-Ostade, en a saisi la manière. Ce maître n'a guère peint que des sujets bas et des tavernes. Sa touche est molle, sans sécheresse. » — Rien de cela ne contredit l'affirmation du livret. Je ne vois pas pourquoi nous nous mettrions en contradiction avec lui ; et nous l'exprimons même en présence d'un visiteur qui nous voyait fort embarrassé de décider la question. — Mais, nous disait-il, voyez ce fond obscur ! — c'est l'école. — Cette face d'ivrogne qui grimace fait mal ; il me semble voir une personne qui rit jaune ! — C'est vrai. — Trouvez-vous là un de ces cachets hardis, de ces touches sans réplique, de ces traits de lumière qui décèlent le maître ? — pas précisément ; mais je crois. — Le lecteur répondra de même.

Ah ! mais, — nous nous étendons beaucoup. — N° 61, Repas de la Ste Famille, par Delafosse. Faire hardi, qui dépasse peut-être le but. — N° 62, Clair de lune, attribué à J. Vernet. Cette peinture ne manque pas de variété et d'assurance. La lune et les nuages qui l'entourent, le reflet dans les eaux sont ce qu'il y a de mieux ; le ciel est lourd. Après tout, nous ne pouvons faire plus que le catalogue et dire si ce tableau est de J. Vernet, encore moins s'il est de sa seconde manière, de celle qui a fait dire à Didrot : « Jadis il copiait la nature, aujourd'hui il copie sa chambre. » C'est que J. Vernet était devenu vieux et ne pouvait plus prendre ses impressions sur la nature. Ses souvenirs le servaient mal et son sentiment n'était pas toujours vrai.

N° 63. Encore une sainte famille. Nous aimons la distribution de ce tableau : il doit être une copie d'un bon maître. La couleur est éclatante et variée. Le coloriste a visé à atteindre l'effet du mot joli.

Avançons ! n° 64 : deux amours, par Proudhon, l'auteur de la vengeance divine, du Louvre ! Il s'agit ici d'une ébauche, car quelques parties sont seulement indiquées. L'enfant qui est couché vaut mieux que l'autre ; le second a la joue droite enflée et la jambe trop forte. N'importe, on y voit les traces du maître. 65, une tête de femme en bonnet, par Lépicière : bonne tête, jolie peinture. — 66, paysage animé, par Roumy. Ce peintre est habile ; mais la toile ne nous paraît pas réussie. Le ciel est pesant. Le corps du bœuf est bien en relief, il est bien éclairé ; le coq est trop long.

Le n° 67 est un lavement des pieds par Laïresse, peintre, né à Liège, en 1648. Une notice sur cet artiste dit : « Ce peintre entendait parfaitement le poétique de la peinture ; ses idées sont belles et élevées ; il inventait facilement et excellait dans les grandes compositions. On lui reproche d'avoir fait des figures trop courtes et peu gracieuses. » nous trouvons, quant à nous, dans ce tableau, les traits durement accentués et les visages trop longs.

68. Sainte famille, école vénitienne : faible copie. — Les n° 69 et 70 sont deux paysages gouaches de l'école italienne, finement détaillés. Le premier est très-joli.

Que diriez-vous du n° 70 : adoration des mages, école allemande ? Comme nous ; que ce tableau est une copie assez faible : c'est trop noir et trop verni ;

Salviac tient à sa discrétion... — Oh ! mais, s'il en est ainsi, interrompit vivement l'abbé, nous avons des armes, nous... — Jusqu'à nouvel ordre, le mieux, permettez moi de le dire, est de rester tranquille. — Mais, voulut objecter Ricarde. — Toute démonstration vous serait funeste. S'il est vrai que Philippe de Jean tienne en prison les seigneurs de Lenthilac, croyez qu'avant d'être forcé de les rendre il leur ôtera la vie. Si mes soupçons, au contraire, ne sont pas fondés, en attaquant Philippe de Jean, vous pouvez jeter dans le Quercy la semence de nouveaux embarras, dans un moment où la lutte ne se soutient, dit-on, ici, qu'à force de sacrifices et de dévouement. Ainsi, de toutes façons, il vaut mieux prendre patience, attendre. — Attendre quoi ? demanda l'abbé, que le raisonnement de Césari Tornéo, quelque juste qu'il fût, ne parvenait pas à convaincre. — Attendre, répondit Césari, que j'aie des nouvelles. — Des nouvelles, des nouvelles ! fit l'abbé, comme impatient. — Monseigneur, continua lentement Césari Tornéo, dans quelques jours, je saurai si les seigneurs de Lenthilac sont ou ne sont pas prisonniers de Philippe de Jean. — Très-bien, fit à son tour Ricarde, et si les seigneurs de Lenthilac sont prisonniers du seigneur de Salviac ? — Je leur rendrai la liberté. — Vous ? — Moi,

mais, comme nous, vous trouverez que l'ange gardien sur marbre de Paros, par Coxis, en est une peinture style moyen-âge, fort gracieuse : c'est un objet d'art fort intéressant. (1) — Pour les n° 73 et 74 : un intérieur de ferme et un alchimiste, gouaches, genre flamand, c'est un genre cru ; nous avouons n'avoir pas pour ce genre une prédilection marquée.

Et les n° 75 et 76, triomphe de Silène et danse des nymphes par Haïer. Ah ! pour ceci, il y aurait beaucoup à dire, comme peut-être un peu trop à voir. Ces deux peintures, genre critique, sont sous le rapport artistique d'un bon pinceau : il y a de la roideur dans la pose de certains personnages ; mais le coloris est vif et d'une bonne pâte.

Quelques personnes ont trouvé, — nous serions tentés de le trouver avec elles, — qu'il y avait quelque chose à dire à la production de ces tableaux. — Voilà à ce sujet quels sont nos scrupules et nos principes. Nous établissons une grande différence entre ce que l'on considère en peinture comme le nu, et ce que nous entendons tous par un sujet lascif. Le nu, selon nous, est parfaitement permis. Le dessin et la sculpture reproduisent les beaux types de la nature ; il est donc naturel que l'artiste étudie, connaisse, reproduise les types qui sont pour lui l'idéal de la beauté plastique, et il serait puéril d'y trouver quelque chose de blessant pour les mœurs. La Vénus de Médicis est une nudité admirable pour l'élégance et le beau fini. La Vénus de Milo, de même. Voilà la beauté idéale : elle nous semble pudique. Autre chose est un sujet lascif, un sujet dans la représentation duquel un artiste a dépassé les bornes de la modestie. Dans ce sentiment un pied nu, une gorge nue, peut froisser violemment les scrupules de tous bien plus qu'une nudité complète. Nous partageons l'opinion de l'Albane. « Il méprisait ceux qui traitaient des sujets lascifs et s'étonnait avec raison que des morceaux qu'on n'osait exposer en public, pussent trouver place dans les palais des grands ou dans les cabinets particuliers. » — Quel caractère faut-il attacher au sujet des tableaux dont il est ici question ? Faut-il les classer dans la deuxième catégorie ? C'est là que les avis diffèrent.

A. CALMELS.

Le congrès archéologique, qui a ouvert ses séances, lundi dernier, a terminé sa session, à Cahors, mercredi. — Notre prochain numéro contiendra le compte-rendu de ses séances.

UXELLODUNUM

Etudes historiques et critiques sur l'emplacement de cette ville celtique.

(suite.)

Tel est le récit que ces historiens nous font de ce siège mémorable.

Si nous résumons les traits caractéristiques de ces descriptions, il en résulte que toute localité prétendant être Uxellodunum, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1^o Etre dans le pays des Cadurques et avoir, du côté des frontières, un pays de grains, où Drappés et Luctérius ont pu s'approvisionner ;
2^o A dix milles de la place, mais à quelque distance dépendant en deçà de la frontière, doit se trouver un lieu, sur le bord de la rivière, où Drappés pût camper à son retour, et dominé par les hauteurs qu'il négligea d'occuper ;
3^o Avoir une position naturellement forte, sans être cependant inaccessible sur tous les points ;
4^o Etre environné de montagnes très-élevées, où Caninius plaça ses trois camps ;
5^o Avoir en une source abondante du côté de l'isthme, au-dessous des murs de la ville, mais au-dessus du terrain d'attaque ;
6^o Etre entourée presque complètement d'un cours d'eau unique excepté à un endroit large de 300 pieds romains ;
7^o Enfin, ce cours d'eau ne doit pas être susceptible d'être dérivé.

Examinons maintenant quelle est celle de ces deux localités (Puy-d-Issolud et Luzech) qui réunit ces conditions indispensables d'après les textes.

(1) Coxis (Michel), né à Malines (1497), était peintre et disciple de Raphaël.

— Oh ! Je vous crois ! je vous crois, dit Ricarde en s'approchant de Césari Tornéo, qui, n'osant pas affronter le contact de la jeune fille, recula d'un pas. — Césari, continua Ricarde, vous avez craint, un moment, d'être le mauvais génie de la maison de Lenthilac, je ne sais qui me dit que vous serez son ange gardien et son sauveur. — Ce dernier rôle mesourit plus que le premier. — Et vous êtes bien décidé à le remplir, n'est-ce pas ? — Oui ! oh oui ! Madame, soupira Césari Tornéo.

Nous arrêtons ici la conversation des trois personnages ; mais, dans la suite, Césari Tornéo raconta à ses interlocuteurs la rencontre qu'il avait faite de Perrinet et l'arrangement qu'ils avaient pris ensemble. Seulement, il se réserva le secret des moyens qu'il comptait employer pour tirer, au besoin, de leur prison, les seigneurs de Lenthilac.

Puis, Césari Tornéo fut installé à l'hôtel de Lenthilac. On lui offrit d'abord un appartement commode, bien meublé, confortable, comme on dit aujourd'hui. Mais, il le refusa ; et, malgré toutes les instances de l'abbé Géraud, il s'obstina à placer son gîte dans une pièce presque nue, dépendant des communs et touchant aux remparts de la ville. Il supplia surtout qu'on ne mit aucun domestique auprès de lui, qu'on le laissât vivre à sa guise. Et de fait, il demeura libre d'aller, de venir, de dormir et de manger quand et comme il voulait.

Ce nouveau train de vie durait depuis quelques jours, lorsqu'un matin la porte de l'hôtel de Lenthilac s'ouvrit pour livrer passage à une escouade de

Le Puy-d-Issolud.

Quels sont les motifs invoqués par ses partisans ? 1^o Des chartes de 935, 944, 944, 945, où le Puy-d-Issolud est désigné sous le nom d'Uxellodunum et Uxellodunum et dont l'une atteste que c'est là la ville celtique assiégée par César ;

2^o Sa topographie — s'adaptant, disent-ils, au récit d'Hirtius ;

3^o Certains lieux dits, rappelant les faits de ce siège.

Certes, il n'en faudrait pas davantage pour convaincre, même les plus incroyables, si toutes ces assertions étaient fondées.

§ 1^{er}. Voici ce que nous trouvons dans l'ouvrage de M. Champollion-Figeac, page 55 et suivantes, à propos de ces chartes :

« Baluse rapporte trois chartes latines de l'abbaye de Tulle, des années 941, 944 et 945, sur l'authenticité desquelles il n'élève aucun doute. Dans ces chartes, il est parlé d'un lieu appelé Uxelloduno, situé dans la vigerie de Cahzilac, en Quercy, — (in orbe Caturcino, in vicaria Cahzilaco, in loco cui vocabulum est Uxelloduno ; — in loco qui vocatur Uxelloduno — in villa que dicitur Uxelloduno) (1). »

C'est bien la position de Puy-d-Issolud, et personne ne songe à contester que cette localité a porté dans le temps le nom d'Uxelloduno.

Mais il est aujourd'hui reconnu que bien d'autres lieux dans les Gaules, ayant à peu près la même situation portèrent ce nom.

Ce n'est donc pas en faveur de Puy-d-Issolud une preuve bien puissante.

Il n'en est pas de même de la charte de 935 attribuée à Raoul, roi de France. — « Celle-ci, dit M. Champollion, est plus explicite, il y est expressément énoncé que sur le Puy-d-Issolud avait existé autre fois une ville appelée Uxellodunum, connue par le siège qu'en firent les Romains (in podio vocato Uxelloduno, ubi olim civitas, Romanorum obsidione nota). »

Nous ferons observer qu'il nous paraît étrange que dans cette charte, antérieure de six ans seulement à celles rapportées par Baluse, le nom de la ville celtique ne soit pas écrit de la même manière. Dans celle-ci, ce nom est le même que dans Hirtius, tandis que dans les autres on lit Uxellodunum. Est-ce que les auteurs des trois dernières ont moins bien su lire les Commentaires que le roi Raoul ? — Il est à regretter qu'il ne nous ait pas indiqués les motifs qui l'ont déterminé à écrire cette assertion dans sa charte, car à cette époque il ne restait plus vestige, depuis longtemps, de l'oppidum. (Ubi olim civitas Romanorum obsidione nota).

Quoiqu'il en soit, Justel, dit-on, rapporte tout entière cette charte dans son histoire de la maison de Turenne.

Mais Justel l'a-t-il vue ?... Non... il ne la rapporte que sur la foi de Marc-Ant. Dominici, qui, lui-même, ne l'avait pas vue et qui l'avait extraite des mémoires manuscrits de Roaldès, sur le Quercy.

Roaldès, dont les mémoires sont perdus, l'avait-il vue ?... Non...

Quelle foi ajouter à cette charte imaginaire, dont une prétendue copie passe ainsi de main en main, sans que personne en ait vu l'original !

Roaldès, il est vrai, fut une lumière de l'université de Cahors ; il fut honoré par Henri IV. Personne ne le conteste. Mais est-ce une raison pour accepter comme authentique une charte que le docte Baluse met en doute ?

Après avoir cité les trois chartes de 941, 944 et 945 cet auteur ajoute en effet : Tres ista charta utiles esse possunt ad inveniendum Uxellodunum. Ad illud inveniendum posset etiam esse utile preceptum regis Rodulphi editum à Justello, ex schedis Marc.-Ant. Dominici. Si verum esset, — « Il se contente, comme on voit, dit Champollion, d'énoncer cette charte et de l'annoter ; mais, chose digne de remarque, il s'abstient de la rapporter, comme les autres, et pourtant elle lui eût été si utile pour son histoire de l'abbaye de Tulle. »

Evidemment cette note exprime plus qu'un doute ; l'auteur tient cette charte pour fautive, et son doute est fondé.

§ II Topographie

Le Puy-d-Issolud est sur la rive droite de la Dordogne, qui servait de limite entre le Périgord et le Quercy.

Cette place eût été non seulement à portée d'un pays de grains, mais tous ses alentours en étaient couverts. — Sa position est naturellement forte.

(1) Hist. Tutelensis, Parisiis, 1717, in-4^o, p. 331-332.

la garde civique, escortant un bossu, qui tenait dans sa main droite, à la hauteur de sa tête, un parchemin plié comme une lettre, orné d'un magnifique sceau en cire rouge. Le bossu n'était autre que Perrinet qui, fidèle à sa promesse, venait trouver Césari Tornéo. Arrêté naturellement à la porte de la ville, Perrinet déclara à la garde qu'il avait rendez-vous à Figeac, dans l'hôtel de Lenthilac avec l'abbé Géraud et, pour preuve de la vérité de ses paroles, il exhiba la lettre cachetée, à lui remise par Césari Tornéo. Parmi les gens du poste, il ne se trouva pas une seule connaissance de Perrinet, ce qui lui valut l'honneur d'une escorte à travers la ville : les concitoyens-soldats de Figeac redoutaient trop une surprise et avaient les Anglais trop en horreur pour ne pas s'entourer des précautions les plus minutieuses, et ne pas soumettre les étrangers à une surveillance, en tout autre temps parfaitement exagérée.

Le hasard voulut que l'abbé Géraud se trouvât à l'hôtel de Lenthilac au moment où Perrinet y arriva, escorté comme vous savez. S'étant enquis d'un bruit insolite que faisaient les gens d'armes, il apprit bientôt la vérité de Césari Tornéo lui-même, qui, tous les jours sur pied et aux aguets, avait parfaitement démembré la face de Perrinet. Par son ordre, la garde civique fut invitée à se rafraîchir : elle fit honneur à l'invitation, quoique n'étant pas encore garde nationale ; après quoi, elle regagna son poste.

Perrinet fut mené devant l'abbé et Césari Tornéo.

(La suite au prochain numéro.)

On pourrait même retrouver autour de cette localité quelques-unes des conditions secondaires — d'ailleurs, comme dans bien d'autres lieux en Quercy.

- Mais les principales ?... c'est-à-dire :
- 1° Cours d'eau unique entourant la place ;
 - 2° Ce cours d'eau est-il indériverable ?
 - 3° Dans son circuit laisse-t-il un espace vacant de 300 pieds ?

Ces trois conditions manquent absolument à Puy-d'Issolud.

La Dordogne coule au midi de la montagne. de l'Est à l'Ouest, à peu près en ligne droite; les pentes naturelles du terrain sont du Nord au Midi, et, entre deux vallées s'élève le mont.

Une plaine, large de mille mètres au moins, en sépare les bases des rives de la Dordogne, où viennent se déverser les faibles eaux de la Tourmente et de la Sourdoire.

A leur confluent, ces deux ruisseaux se rapprochent, mais s'écartent à mesure qu'on remonte leur cours, l'un vers l'Est l'autre vers l'Ouest, laissant entre eux la montagne et ses contreforts, au midi la vaste plaine de la Dordogne et, au nord, un large espace ouvert derrière le Puy; en sorte que les Temples, qui se trouvent le point central de cette grande étendue, sont à trois kilomètres de la Dordogne et qu'il faudrait une ligne d'égale longueur, pour, de ce point, joindre la Sourdoire et la Tourmente.

Ainsi, point d'isthme, point de cours d'eau unique entourant le massif.

Et chose surtout remarquable, sur ces trois cours d'eau il n'en est pas un qui ne puisse être dérivé.

C'est pourtant sur ce plateau que les partisans du Puy-d'Issolud placent l'ancienne ville celtique.

Pour faire croire à l'isthme décrit par Hirtius, ils disent que tous les ans au mois d'octobre, les hautes eaux de la Dordogne refoulent la Sourdoire et la Tourmente; celle-ci couvre la plaine de St-Michel, grossit la Herle et se mêle à la Sourdoire, de manière à former jusques vers Vayrac, une seule écharpe d'eau, contournant la montagne. — Ils ajoutent que, « dans les temps anciens, le niveau des eaux » sélevait jusqu'aux sommets des rochers du Puy, » et que les Romains venaient amarrer leurs gabarres au rocher des Piles, sous l'embarre, dans la caverne de l'Hoste; à cinquante mètres, au moins, au dessus du niveau actuel. (1)

Nous ne connaissons pas d'historien qui fasse mention de gabarres au siège d'Uxellodunum. Il est vrai qu'avec de pareilles masses d'eau elles eussent été très utiles sinon indispensables.

Enfin ils nous disent : « qu'il leur serait encore facile » en tout état de cause, de montrer les stigmates certains, irrécusables, de la ligne de flottage ou des anciens courants. (2)

Dans les âges inconnus, avant même l'apparition de l'homme, ils voient cette contrée mondée, noyée sous les vagues des anciennes mers, dont les limites n'étaient qu'à quelques milliers de pas (3).

Nous ne poursuivrons pas plus loin ces considérations rétrospectives. — Il s'agit de César et non pas du déluge.

Flumen in finam vallem dividebat, nous dit l'historien romain. Ce n'était pas un immense amas d'eau qui environnait Uxellodunum — et surtout trois rivières; ce n'était qu'une infime vallée, où coulait une rivière unique.

On répond à cela que, pendant le siège, les Romains occupaient le château des Termes, sur la rive droite de la Tourmente, que, de là, ils ne voyaient que cette rivière, se déversant par les deux branches d'un delta; c'est pourquoi ils croyaient que c'était une seule et même rivière, qui entourait la montagne, — d'où le *flumen* d'Hirtius. (4)

Pendant les Romains avaient dû visiter et reconnaître toutes les positions autour d'Uxellodunum. D'ailleurs, Caninius avait fait pratiquer un fossé de contrevallation. Si ce fossé n'eût pas existé du côté de la Sourdoire, comment César aurait-il pu constater que la place était close de toutes parts ?

Si la partie du mont descendant vers la Sourdoire était inconnue des Romains, comment expliquer les machines de guerre destinées à empêcher les assiégés d'y venir puiser de l'eau ?

Mais d'ailleurs, une fois maîtres de la place, les Romains auraient pu facilement se convaincre du concours des trois rivières, et Hirtius, en eût certainement fait mention.

Le mot *flumen*, dit-on, a une signification vague, indéterminée, applicable à un grand fleuve, une rivière, une eau de source, etc... Hirtius a pu vouloir exprimer d'une manière générale que la montagne était entourée d'eau; ce qui devient tout-à-fait probable, si l'on admet qu'il n'avait pas vu les lieux. (5)

Eh quoi !... lorsque Hirtius, en parlant de la guerre d'Afrique et de celle d'Alexandrie, nous déclare, dans sa lettre à Balbus, qu'il n'y a pas assisté, tandis qu'à propos de celle des Gaules, dont il écrit le dernier livre, il dit qu'il est bon d'avoir été le témoin des faits qu'on raconte, on pourrait douter de son exactitude? — Y a-t-il dans ce livre la moindre contradiction, pour autoriser un pareil doute? Serait-ce, comme le font observer les auteurs de l'*Érémisme historique* (1), le récit minutieux qu'il fait de la guerre de Corée et des Bellovaques, où il donne jusqu'au numéro des légions et le chiffre des cohortes qui sont attribuées à Fabius, à Caninius, à Antoine et à Labienus (Lib. VIII, Cap. XXIV et XXX)? Non, à moins d'infirmer le récit de tous les historiens, Uxellodunum n'était pas entouré de trois rivières; une seule en faisait le tour et était indériverable.

Jamais, au Puy-d'Issolud, il n'a existé des masses d'eau assez considérables, un lac assez grand, pour en faire une presqu'île. Hirtius, d'ailleurs, connaissait trop bien sa langue, pour ne pas savoir que l'idée d'une eau quelconque ne se rend pas par le mot *flumen*.

Mais, suivons les partisans du Puy-d'Issolud dans les embarras où les met cet isthme décrit par Hirtius.

Que deviendrait, disent-ils, la question de cet isthme de 300 pieds de large, s'il était démontré que ce passage d'Hirtius a été jusqu'ici mal interprété? et ils proposent la traduction suivante (6).

« Une grande source jaillissait sous les murs » mêmes de l'oppidum, de cette partie qui laissait » entre elle et le circuit de la rivière un intervalle » de 300 pieds de large. Cap. XL. »

Avec ce sens que l'auteur est tenté d'affirmer, deux savants faisant autorité lui assurant qu'il est véritable, plus d'isthme, dit-il, à mesurer, plus de discussion possible.

Nous ne connaissons pas ces deux savants.

Où donc l'auteur d'Uxellodunum trouve-t-il qu'Hirtius a voulu circonscrire l'espace de 300 pieds entre la source et la rivière?... Où trouve-t-il dans le texte ces mots : *entre elle et le circuit de la rivière* ? — Rien ne peut les justifier; ce n'est qu'une addition purement gratuite, ou un contre-sens.

Que dit l'historien?... « *Multitudo aquatum unum in locum conveniebat, sub ipsius oppidi murum, ubi magnus fons aque prorunpebat, ab ea parte que fere pedum ccc intervallo fluminis circuitu vacabat.* »

La population n'avait pour s'approvisionner d'eau, qu'un endroit, sous le mur de l'oppidum, d'où jaillissait une source abondante, de cette partie qui, large de 300 pieds, restait inoccupée par le circuit de la rivière.

C'était donc la partie où se trouvait la fontaine, c'est-à-dire toute la partie avoisinante ou environnante, qui était large de 300 pieds et était inoccupée par le circuit de la rivière.

Quelques lignes plus haut, Hirtius le dit d'une manière encore plus évidente.

« *Flumen in finam vallem dividebat, que totum pene montem cingebat, in quo positum erat prae-ruptum undique Oppidum Uxellodunum.* »

« Une rivière traversait une vallée profonde, qui entourait presque en entier la montagne, sur laquelle était placé, escarpé de toutes parts, l'Oppidum Uxellodunum. »

Vous le voyez, dit-on, Hirtius ne dit pas que le mont Uxellodunum était entouré d'une rivière, il parle seulement d'une infime vallée qui en faisait presque le tour et qui était coupée, divisée par une rivière.

Si tel était le sens de l'historien, il serait difficile de reconnaître le Puy-d'Issolud à cette description; au lieu d'une vallée, trois en font le tour.

Si c'était la vallée de la Dordogne que l'historien eût voulu désigner, l'expression *infime* n'eût pas été heureuse.

Mais le mot de vallée est-il donc si exclusif de l'idée de rivière et ne peut-on, rationnellement, induire de cette phrase que, puisque la rivière coulait dans la vallée et la divisait, elle contournait le mont avec elle ?

A notre avis, c'est la seule interprétation fondée et, si nous faisons erreur, nous aurions, du moins, la consolation de nous tromper en bonne compagnie.

Orose dit textuellement (Lib. VI, Cap. 12) : « *Hoc oppidum non parvo flumine cingebatur.* » — « Cet Oppidum était entouré d'une rivière considérable. »

Frontin, dans son livre des *Stratagèmes*, dit aussi formellement (Lib. III, Cap. 7) : « *Cesar, in Gallia, Cadurocorum civitatem Amne Cinctam, et fontibus abundantem, ad inopiam aquae redegit.* » — « César, en Gaule, parvint à priver d'eau la ville des Cadurques, entourée d'une rivière et pourvue d'abondantes fontaines. »

Ces témoignages ne suffisent-ils pas pour prouver qu'Uxellodunum était entouré d'une rivière et justifier l'idée de l'isthme ?

Soutenir le contraire ce serait méconnaître ces constructions de phrases et combinaisons de mots autorisées par les langues anciennes. Ainsi, — lorsque Cicéron, dans l'oraison *Pro Marcello*, dit à César qu'on n'a jamais vu dans la ville son épée vide du fourreau — qui ne comprend que le mot vide s'applique plutôt au fourreau qu'à l'épée? — Dans la phrase d'Hirtius nous pensons que ce sont et le fleuve, et la vallée qu'il divise, en serpentant, qui faisaient presque le tour du mont Uxellodunum, et que l'hyppallage dont s'est servi Hirtius n'apporte ici ni obscurité ni équivoque à la pensée.

Les vains efforts que font nos adversaires, tantôt pour prouver qu'il a existé autrefois un isthme à Puy-d'Issolud, tantôt pour induire des textes latins qu'il n'y avait point d'isthme à Uxellodunum, prouvent deux choses :

La première : qu'ils sentent le besoin de cet isthme; la seconde, qu'ils sont dans l'impossibilité d'en composer un, même avec le concours des trois rivières.

A propos de ce système, nous avons cherché dans les historiens un passage qui pût lui servir de base et voici ce qu'on lit dans l'analyse raisonnée des Commentaires, par M. Léon Fallue, p. 339 :

« Hirtius peut avoir failli, faute de mémoire ou d'avoir eu; aussi son texte arrive quelques siècles plus tard, dans les mains d'Orose, à subir la modification suivante : »

« Le massif d'Uxellodunum était ceint de deux côtés et devant des lieux abruptes, d'une rivière de grandeur moyenne, *duabusque partibus per abrupta latera non parvo flumine cingebatur* (Lib. XI). »

Nous demanderons, dit-il, comment un seul cours d'eau, qui ferait presque le tour d'un massif, ne le ceindrait que de deux côtés? — Orose a donc voulu exprimer que, sur les deux parties latérales du mont, coulait une rivière, ce qui ne veut pas dire que c'était la même... »

Donc, sans doute, M. Léon Fallue conclut que le mont devait être entouré de deux et peut-être de trois rivières, comme à Puy-d'Issolud.

Pourquoi dans ce cas, le texte d'Orose inspirait-il plus de confiance à M. Léon Fallue, que celui d'Hirtius? Serait-ce parce que celui-ci était contemporain de César et que l'autre n'a écrit que cinq siècles plus tard ?

Evidemment non — c'est parce que ce passage ainsi traduit, était plus favorable à son système.

Mais cette traduction est-elle exacte ? Rétablissons le texte avec sa ponctuation :

« *Hoc oppidum in editissimâ montis arce pendebat, duabusque partibus per abrupta latera, non parvo flumine cingebatur.* »

Cette place était suspendue sur le point le plus élevé d'une montagne, dont une rivière assez considérable faisait le tour, longeant ses deux parties latérales, aux pentes abruptes.

Orose, n'a donc pas voulu dire seulement que sur deux parties latérales du mont coulait une rivière, mais bien, que cette montagne avait deux côtés principalement abruptes, et que la rivière en en faisant le tour, coulait devant ces deux pentes escarpées.

Certes, au Puy-d'Issolud, ce n'est pas ainsi qu'Orose aurait décrit les lieux.

Il n'y avait évidemment qu'une rivière autour d'Uxellodunum, et, loin d'avoir modifié le texte d'Hirtius, Orose n'a fait que l'expliquer.

S'il est une condition essentielle imposée par les historiens à toute localité prétendant, c'est, sans contredit, celle d'un isthme de 300 pieds de large formé par le circuit d'une rivière unique et indériverable.

Elle est si caractéristique et indiquée d'une manière si précise, qu'à son défaut, les autres deviennent inutiles pour autoriser cette prétention.

Elle fait totalement défaut au Puy-d'Issolud.

J.-B.-D. NADAL.
(La suite au prochain numéro).

Chronique locale.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Séance du 13 juin 1865.

Présidence de M. de Pebeyre, Préfet : M. Munin-Bourdin, commissaire du gouvernement. Le Conseil statue sur plusieurs affaires de contributions directes.

Sur le rapport de M. le conseiller Carbonel, la demande de M. Alibert, mandataire du réclamant, et les conclusions de M. le commissaire du gouvernement, le conseil ajourne, pour production d'une pièce la demande de dégrèvement d'impôt faite par le Sieur Brandalac, de Parnac.

Le conseil, sur le rapport du même conseiller, ordonne une expertise en ce qui concerne la réclamation du Sieur Martory, contre le décompte de son entreprise et travaux de construction du chemin vicinal de grande communication, n° 33, et désigne MM. Balas, conducteur des ponts et chaussées et Ficat, architecte, comme experts.

Une expertise est également prescrite en ce qui concerne la réclamation du Sieur Thérion, au sujet des travaux d'amélioration exécutés par l'administration des ponts et chaussées au-dessous de l'écluse de Coty, et nomme pour expert M. Payrac, conducteur des ponts et chaussées pour le compte de l'administration, et M. Ficat, architecte à Cahors, pour celui du réclamant.

Concours pour l'admission à l'école Navale Impériale en 1865.

Les compositions se feront dans les centres d'examen les 3 et 4 juillet.

Les examens oraux auront lieu à Toulouse, pour notre circonscription, le 26 août.

NAVIGATION DU LOT.

Son Exc. M. le ministre des travaux publics, a approuvé le projet de reconstruction de quatorze vantaux de portes d'écluses sur le Lot dont la dépense est évaluée à 36,000 fr. y compris une somme à valoir de 5,998 fr. 28 c. pour travaux et dépenses imprévus.

Dans la soirée du 31 mai dernier, pendant un violent orage, la foudre est tombée sur la maison du nommé Delpy (Antoine), de la commune de Strengnetis, et en quelques minutes ce bâtiment, et les divers objets qui s'y trouvaient renfermés, ont été la proie des flammes.

C'est à peine si le propriétaire et ses trois enfants, dont le plus âgé n'a que 8 ans, qui se trouvaient couchés lorsque l'incendie a éclaté, ont eu le temps de se sauver.

Rien n'était assuré; de sorte que cette famille est réduite au plus entier dénûment.

On nous écrit de Labastide Murat :

Dans la soirée du 13 juin, une grange, appartenant au sieur Dablan, Antoine, située à Ganil, commune de Caniac, a été la proie des flammes. On attribue cet incendie au passage subit d'un météore que plusieurs personnes ont vu et dont on entendait les crépitements multipliés. Cette grange était assurée à la Compagnie de l'Union. Les pertes sont évaluées à la somme de 1,500 francs.

On nous écrit de Cazals :

Judi dernier, vers midi, le feu s'est déclaré dans une grange, appartenant au sieur Delmas, et s'est aussitôt communiqué à deux autres granges contiguës. Les habitants étaient en ce moment occupés à leurs travaux des champs; aussi n'est-ce qu'à grand-peine qu'on est parvenu à organiser des secours. Les bâtiments incendiés, couverts en chaume, ont été, littéralement consumés, les secours n'ont servi qu'à préserver les maisons voisines.

Les pertes s'élèvent à 2,500 fr. environ. Ce sinistre est attribué à la fermentation du foin rouge. Toute malveillance y paraît étrangère.

Nous devons signaler comme s'étant particulièrement distingués dans cet incendie, la brigade de gendarmerie de Cazals. Le jeune Laparra (Faustin), son frère Charles. Le nommé Lenny, a arraché, au péril de sa vie, deux boufs en danger de périr dans les flammes.

Les habitants de Montcléra et de Gindou, accourus en toute hâte, méritent aussi des éloges. Du reste tout le monde a fait son devoir.

Théâtre de Cahors.

Dimanche 18 juin 1865. — CLOTURE.

JEAN LE COCHER

Drame en 5 actes, précédé de LA CABANE DU MONT-CENIS Prologue en 2 actes, par M. Joseph Bouchardy. M. Constant-Théry remplira le rôle de Jean. M. Monteavrel, celui de Petit-Pierre. La veuve aux Camélias Comédie-Vaudeville en 2 actes. — M. Duplan remplira le rôle de Coq-Héron. — On commencera à 8 h.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 16 juin 1865.

Un voiturier a été condamné à 4 fr. d'amende pour défaut d'éclairage (voiture particulière). Cinq voituriers à 6 fr. pour même motif à leurs charrettes.

Un voiturier à 3 fr. pour défaut de plaque, (circonstances atténuantes).

Un voiturier à 10 fr. pour s'être endormi sur la charrette, (par défaut).

Deux propriétaires à 1 fr. pour dépôt de pierres dans un chemin.

Un cordonnier à 11 fr. et un jour de prison, pour bruit et tapage injurieux.

Deux habitants à 5 fr. pour le même motif, (circonstances atténuantes).

Un vigneron à 11 fr. même motif.

Un boucher à 1 fr. même motif, (circonstances atténuantes et provoqué).

Un menuisier à 15 fr. même motif et même affaire ci-dessus.

Un boucher à 5 fr. pour défaut d'étiquettes à la viande, (récidive).

Une bouchère à 4 fr. même motif.

Six revendeuses à 1 fr. pour achat sur la place du marché, avant l'heure.

Deux revendeuses à 5 fr. même motif, (récidive).

Quatre femmes à 1 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.

Un aubergiste à 3 fr. pour n'avoir pas porté son livre de logeurs au visa de la police.

Deux charretiers à 1 fr. pour embarras de la voie publique avec leurs charrettes.

Un entrepreneur de voiture à 4 fr. pour irrégularité à sa voiture publique.

Un cordonnier à 11 fr. pour injures et bruit.

Trois femmes à 1 fr. pour divagation de leurs cochons.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 15 juin Couderc (Jean-Baptiste), rue Coir-de-Lastie.
- 15 — Blanc (Gabriel-Marguerite), quai Ségur, Dc's.
- 14 — Chevalier (Barbe-Joséphine-Victoire), 32 ans, boulevard Nord.
- 14 — Fillières (Marguerite), naturelle, 49 jours, St-Georges.
- 16 — Blanc (Gabriel-Marguerite), 2 jours, quai Ségur. Pour la chronique locale : A. Laytou.

ILLUSTRATION DU MIDI

Bureaux : Place de la Trinité, 42, Toulouse. Sommaire du 11 juin 1865, n° 172, sommaire. Texte : Les Pyrénées : Cimes du Nét hon. M. A. — Courrier de province, par M. de la Garonnière. — Chronique parisienne, par M. Emile Lambray. — Bulletin financier, par Adrien Delmas. — rue de la Kasbah, à Alger. — Les Vieilles Parisiennes, par Jules Roussey. — Chronique musicale, par J. Rolly. — Feuilleton. Le petit duc ou Richard Sans-Peur. Gravures : Cimes du Néthou. — Saltimbanques. — Rue de la Kasbah, à Alger. — Echecs. — Rébus.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris. Livraison du 10 juin 1865. SOMMAIRE. Revue politique. — Correspondance d'Algérie. — Voyage de l'Empereur — Courrier de Paris. — Circé; nouvelle (fin). — Agriculture et horticulture. — La statue. — Une vue de Rome à la plume. — Chronique musicale. — Le maréchal Magnan. — Fête des Gymnastes allemands à Paris. Gravures : Entrée de l'Empereur à Oran. — Arc de triomphe des Italiens. — Porte monumentale mauresque, élevée à Mostaganem. — Route de Sidi-bel-Abbès : Douar venant saluer l'Empereur. Ruines de Mazagrân, sur la route de Mostaganem. — Simulacre de débarquement à Mers-el-Kébir. — Simulacre d'attaque sur la batterie Saint-André, près d'Oran. — Départ de l'Empereur de Mostaganem. — Route du fort Napoléon : Relai à la Maison-Carree. — Habitation de l'Empereur au fort Napoléon. — Marché kabyle dans le Djurdjura. — Femmes kabyles. — Salon de 1865 : Naufragés, par M. Jules Noël. — Chevaux de halage, par M. Ginain. — La veille des noces, par M. Drayou. — Revue mensuelle, caricatures, par Cham (12 sujets). — Le Fantassin, chanson par Nadaud. — Le maréchal Magnan. Fête internationale des Gymnastes allemands au pré Catalan, à Paris. — Rébus.

LES MISÉRABLES ILLUSTRÉS.

L'épreuve de l'édition populaire a été décisive pour les Misérables de Victor Hugo. Cette édition à 10 centimes la livraison, que publient MM. Hetzel et Lacroix, a obtenu un succès éclatant, inouï et qu'on peut dire universel, car toutes les classes de lecteurs y ont apporté leur contingent. Accessible à la plus humble fortune, par la modicité et le fractionnement du prix, l'ouvrage, dans la nouvelle forme que lui ont donnée les éditeurs, n'en est pas moins digne de prendre place sur les rayons des bibliothèques d'élite. On en peut juger dès à présent, puisque le premier volume contenant la première moitié de l'ouvrage, est complet. M. Brion, l'éminent artiste qui a associé son œuvre à l'œuvre extraordinaire de l'illustre poète, n'est pas resté au-dessous de cette tâche redoutable. Lui aussi, il a rencontré là un succès amplement justifié par la vigoureuse intelligence du livre et la vérité saisissante qui distinguent ses compositions. L'édition à bon marché de MM. Hetzel et Lacroix restera certainement comme l'édition typique des Misérables.

Le premier volume, contenant la matière des cinq volumes de la première édition in-8, est en vente au prix de 5 fr. Chaque série de 40 livraisons, 1 fr. 40 c. La livraison, 10 c.

(1) Bial, page 17.
(2) Cessac, p. 68.
(3) Cessac, p. 65.
(4) Bial, p. 17 et 18.
(5) Même auteur.
(6) Bial, p. 19 et 20. — Bertrand, lettre à son oncle.

Bibliographie.

La librairie Hachette vient de publier un nouveau roman de M. A. Frémy : *Les Batailles d'Adrienne* (1 vol. in-18 Jésus, 3 fr.)

M. Arnould Frémy, dans le roman que nous annonçons, raconte les luttes d'une jeune fille qui conquiert la richesse, la renommée, même l'amour, par la force de son âme et la droiture de sa raison.

Adrienne et Anaïs Raunay ont été élevées dans un grand pensionnat de Paris. Adrienne, pauvre et courageuse, accepte la place de surveillante qui lui est offerte, et garde ce poste jusqu'au jour où, par dévouement, elle prend pour elle le châtiement d'une faute que sa sœur a commise; elle se trouve alors seule, livrée à ses propres ressources, tandis qu'Anaïs s'éloigne avec le jeune homme qu'elle vient d'épouser. La pauvre abandonnée s'adonne à la peinture qu'elle a jusque-là cultivée avec passion. Elle souffre déjà par sa sœur, elle souffrira bientôt par l'homme qu'elle aime. Elle va épouser un grand peintre, Maurice Garnier, lorsque celui-ci, qu'égaré une fatale passion, part pour l'Italie. Une seconde fois, le cœur d'Adrienne est brisé; l'amour l'a dédaignée, elle s'adresse à la gloire, elle travaille, et la gloire lui est acquise. Dès lors, elle a vaincu la destinée, ses larmes ont trouvé grâce devant Dieu. Elle guérit Anaïs d'un amour funeste, elle donne la paix à tout ce qui l'entoure, elle ramène à elle Maurice et le rend digne de sa tendresse. Telle est l'histoire de ce cœur droit et ferme qui gagne héroïquement le bonheur.

M. Arnould Frémy a écrit ce roman avec âme et avec esprit; le livre pleure et sourit à la fois, nous offrant tour à tour de délicates études de cœur et des pages spirituelles d'ob-

servations faites en plein monde parisien. L'auteur nous introduit dans un milieu artistique et mondain curieux à connaître. Il a fait preuve d'une grande habileté en donnant un pareil cadre à une action simple et vraie, en plaçant Adrienne, pure et modeste, au sein de tout ce bruit, de tout cet égoïsme, de tout cet orgueil. Le personnage grandit et ce qui l'entoure prend un relief plus saisissant.

M. Ausone de Chancel vient de publier à la librairie Hachette, *Le livre des Blondes* (1 vol. in-18 Jésus, 3 fr.)

L'œuvre de M. Ausone de Chancel est une œuvre toute de fantaisie et de caprice. On ne saurait donner le nom de roman à ce livre, paradoxal spirituel, rêverie exquise, fils d'une imagination délicate et rêveuse.

Albert de Revel est dans un grand embarras. Un de ses oncles vient de lui léguer 50 000 francs de rente, à la condition qu'il épousera une blonde, douée de toutes les vertus et surtout de toutes les beautés. Une telle perle est rare. Albert est envoyé par un ami commun à Maurice de Fregeneuil, qui habite Angoulême. C'est là que se passe le récit, ou plutôt c'est là qu'Albert lit à Maurice un manuscrit que lui a laissé son oncle, une sorte d'histoire des blondes depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, un hymne en l'honneur des cheveux d'or. Cet oncle avait vraiment bon style, et ses opinions sont ingénieuses et fines, sinon toujours justes; rien n'est plus charmant que ce bavardage où il est dit que la femme blonde est du ciel, et la femme brune est de la terre, où l'on parle de la conquête de la Toison d'or, de la chevelure de Bérénice, des Pères de l'Eglise, et où l'on discute même si la femme a une âme.

Au dénouement, Albert trouve sa perle fine,

une blonde grande et languissante. Cette blonde est Louise, amie de la brune Madeleine, cousine de Maurice. Naturellement Maurice épouse Madeleine, qui, pour être de la terre, n'en est pas moins digne du ciel.

Monsieur Didier,

Vous avez appris, par ma dernière lettre, que j'avais employé, avec un succès extraordinaire, les 30 kilogrammes de graine de Moutarde blanche (de Hollande) que vous aviez bien voulu mettre gratuitement à ma disposition.

Je viens de nouveau vous signaler trois cas de guérisons inespérées: le premier, sur un sujet dartreux que l'on pouvait à juste titre considérer comme incurable, dont l'état avait résisté d'abord à toutes les médications usitées; le second, tourmenté depuis plusieurs années d'une affection chronique de l'estomac (gastralgie), a été radicalement guéri par l'emploi de six kilog. de votre Moutarde Blanche; le troisième, atteint d'une maladie invétérée du foie, avec des complications rebelles, a éprouvé une telle amélioration dans son état que, dès maintenant, après deux mois de l'usage de votre graine je le considère comme marchant à une guérison certaine.

Je n'ignore pas que la graine de Moutarde Blanche ne jouit de toutes ses vertus qu'autant qu'elle est pure, fraîche, parfaitement mondée; avariée, impure, ou vieillie, elle devient inerte, et peut même, si elle est échauffée, devenir nuisible.

Je viens faire appel à votre obligeance et vous prier de m'expédier encore quelques kilog. de votre incomparable remède populaire, appelé, à si juste titre, par le Dr Kooke et par

M. Turner, un remède béni, un magnifique présent du ciel.

Veillez recevoir, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GROGNAT.
Dr médecin de la faculté de Paris.

RENTES MIXTES

CRÉÉES PAR DÉCRET IMPÉRIAL DU 18 JUIN 1864.

AVIS AUX RENTIERS

Les inscriptions de rentes 3 p. 0/0 nominatives munies de coupons d'arrérages PAYABLES AU PORTEUR, connues sous le nom de *rentes mixtes*, ont pris déjà une extension rapide, ce qui prouve qu'elles répondent à un besoin réel. Pour aider encore à leur développement, le ministre a décidé qu'il serait créé pour cette nature d'inscription, comme cela a été fait pour les rentes au porteur, des coupures intermédiaires de 6, 7, 8 et 9 francs qui, réunies aux coupures déjà autorisées, permettront de former toute somme de rente, depuis le minimum de 5 francs.

Les demandes d'échange d'inscriptions ordinaires contre des inscriptions mixtes pourront donc être admises désormais pour l'intégralité de l'inscription, quel qu'en soit le montant.

BOURSE DE PARIS.

15 juin.			
au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	67 30	>	>
4 1/2 pour 100.....	95 50	>	>
16 juin. 1865.			
au comptant:			
3 p. % emprunt de 1864.	67 50	> 20	>
4 1/2 pour 100.....	95 60	> 40	>
17 juin.			
au comptant:			
3 pour 100.....	67 45	>	> 05
4 1/2 pour 100.....	95 75	45	>

DILIGENCES

De Cahors à Assier et retour

FAISANT LE SERVICE DES DÉPÊCHES

SERVICE JOURNALIER — CORRESPONDANCE DU CH. DE FER

Le sieur Lacombe, entrepreneur, pour six années, des dépêches de Cahors à Assier, prévient, Messieurs les voyageurs, que le service se fait avec rapidité, dans une voiture neuve et très bonne. La modicité de ses prix, lui fait espérer que la confiance qu'on lui a accordée jusqu'à ce jour ne lui fera pas défaut.

Départ de Cahors, 11 heures du soir.

Retour d'Assier, 11 heures du matin.

Arrivée à Assier, 6 heures du matin.

Arrivée à Cahors, 5 heures du soir.

Bureaux: à Cahors, chez M. Calmon, limonadier, sur le Quai, au Pont neuf. — A Assier, à la Gare.

PHOSPHATE DE FER

De LERAS, pharmacien, docteur en science.

Sous 4 formes différentes: EAU, SIROP, DRAGÉES, PASTILLES.

Il existe peu de médicaments ferrugineux aussi remarquables que le PHOSPHATE DE FER DE LERAS; aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec empressement comme supérieur à la plupart des ferrugineux connus. Les PALES COULEURS, les MAUX D'ESTOMAC, les DIGESTIONS PÉNIBLES, l'ANÉMIE ou LANGUEUR et DÉBILITÉ GÉNÉRALES, les CONVALESCENCES DIFFICILES, l'ÂGE CRITIQUE, les PERTES BLANCHES, l'IRRÉGULARITÉ DE LA MENSTRUATION chez les dames et surtout les jeunes filles délicates ou lentes à se développer, l'APPAUVRISSEMENT DU SANG résultant du travail ou des excès; le LYMPHATISME, l'ÉPUISEMENT à la suite d'hémorragies sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, qui rend au corps les éléments des os et du sang, altérés ou perdus par la maladie. Le PHOSPHATE DE FER DE LERAS est digéré avec la plus grande facilité, convient surtout aux estomacs susceptibles, ne provoque jamais de constipation comme la plupart des ferrugineux et ne noircit ni la bouche, ni les dents. **Dépôt à la pharmacie, 7, rue de la Feuillade, près la Banque.** En province et à l'étranger dans toutes les pharmacies.

VOITURE

De Cahors à Assier

SERVICE JOURNALIER

Départ de Cahors à 10 h. du soir.

Retour d'Assier à 1 h. du soir.

Arrivée à Assier à 5 h. 1/2 du matin.

Arrivée à Cahors à 7 h. du soir.

Bureaux: à Cahors, chez M. Tulle, horloger.

A Assier, chez M. Carbonnel, hôtel des Voyageurs.

Joli MAGASIN à louer

Situé sur les Boulevards, Galerie Audoury. — Maison Bourges.

Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M^d de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.

Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.

S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnon, Pinces-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Eprouves, Groupes et Paysages, etc., etc.

A partir du 1^{er} juillet prochain, LA GAZETTE DES ABONNÉS, journal illustré, paraîtra toutes les semaines au lieu de deux fois par mois.

Toute personne qui enverra à l'administration une somme de 25 fr. destinée, soit à prendre des abonnements aux journaux de Paris, soit à des acquisitions de livres, musique, gravures, etc., recevra gratuitement pendant 3 mois la GAZETTE DES ABONNÉS.

Les personnes abonnées à un seul journal politique auront à ajouter à leur envoi, pour recevoir la GAZETTE DES ABONNÉS autant de fois 25 c. que leur abonnement aura de mois à courir.

Jusqu'au 1^{er} juillet les abonnements continueront d'être reçus aux mêmes conditions que par le passé, c'est-à-dire qu'une somme de 15 fr. destinée à des abonnements ou à des achats de livres donnera droit à recevoir gratuitement la Gazette des abonnés pendant 3 mois.

N. B. Sous le titre de caisse et comptoir des Abonnés, l'administration vient de créer une annexe dirigée par M. Léon Barbaut, ancien agent de change du parquet Paris, qui se charge de toute espèce de service financier et commercial pour les clients de la Gazette des Abonnés (voir notre N^o du 5 juin).

Adresser mandats, effets sur Paris, coupons et titres à M. le Directeur de la Gazette des Abonnés, 14, rue Grange-Batelière, Paris.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

A VENDRE

Voitures à deux et à quatre roues, en tout genres, à un grand rabais, grand assortiment d'articles de sellerie, carrosserie et harnais.

S'adresser à M. Séval, carrossier, hôtel des Ambassadeurs. Cahors.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE
de la **Veuve Farnier** de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.
Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: 
Dépôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, ch. VINEL; à Puy-Lévy, DELREIL; à Cahors, ch. VINEL; à Cahors, ch. VINEL; à Cahors, ch. VINEL.

A LOUER UN GRAND ET JOLI MAGASIN

situé rue du Lycée, maison Audoury.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux.

S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Graniou, à Cahors.

Spécialité de Toiles et de Blanc.

C. BERGER

Rue de la Mairie, à Cahors.

Pour faciliter l'écoulement d'une grande quantité de marchandises provenant de l'acquisition du fonds du sieur Maurel, M. BERGER vend à 30 pour 100 au-dessus du cours ordinaire.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

Boulevard Sud, près la Mairie de Cahors

Premier prix, médaille d'argent, exposition de 1865

Se recommande par la beauté et le fini complet de ses épreuves; spécialité de Portraits-cartes.

En vente chez tous les principaux libraires, au magasin Soulié doreur, des vues photographiques, grande et petite dimension, de Cahors et ses environs.

Les prix varient de 1 fr. à 5 fr.

Avis LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET DE PARIS, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, prévient ses nombreux clients de province qu'elle se charge des opérations suivantes: Paiement de tous coupons moyennant commission de cinq centimes; — achat et vente AU COMPTANT de rentes, actions et obligations, ainsi que des valeurs non cotées françaises et étrangères; — avances sur titres 75 %; — dépôts des fonds remboursables à vue et rapportant 5 % d'intérêts; — RECouvrements sur toute la France; — RENSEIGNEMENTS par retour du courrier sur toutes les valeurs.

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: **A. NEFFTZER**

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

LEPETIT J^o

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES CRISTAUX COMESTIBLES PORCELAINES

LAMPES et HUILE DE PETROLE

La Régisse sanguinède Guérit les RHUMES, GASTRITES, CRAM-PES et FAIBLESSES D'ESTOMAC. — Quand on mange après les repas, ou digère souffrit pour son convalescent. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

A VENDRE

Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-mo-dérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.

Le propriétaire-gérant, A. LATTOU.